

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE
LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion ordinaire le mardi 7 novembre 2023, à 19 h 00, dans la salle de conférence Laurence Patterson sise au 6000, av. Fielding.

Commissaires présents :

M. Joe Ortona, président
M. Agostino Cannavino, vice-président
M^{me} Maria Corsi, commissaire parent
M^{me} Sophie De Vito, commissaire – via TEAMS
M. Jamie Fabian, commissaire
M^{me} Rosemarie Federico, commissaire parent – via TEAMS
M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Ellie Israel, commissaire
M. James Kromida, commissaire
M. Joseph Lalla, commissaire
M. Pietro Mercuri, commissaire
M. Tony Speranza, commissaire parent
M. Daniel Tatone, commissaire parent

Commissaires non présents :

M. Mario Bentrovato, commissaire
M. Mario Pietrangelo, commissaire

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^{me} Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation
M^e Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Jimmy Giannacopoulos, directeur de secteur, ouest
M^{me} Angela Spagnolo, directrice de secteur, SEAFP
M. Michel Fima, directeur adjoint, Services financiers
M^{me} Darlene Kehyayan, directrice adjointe, Ressources humaines
M^{me} Livia Nassivera, directrice, Services financiers
M^{me} Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves
M^{me} Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs
M^e Magdalena Sokol, directrice, Services juridiques
M. Bob Thomas, directeur, Services des technologies de l'information
M^{me} Ann Watson, directrice, Ressources humaines
M^{me} Anna Villalta, directrice adjointe, Services éducatifs
M. Mauro Zampini, directeur adjoint par intérim, Services aux élèves
M. Mike Cohen, gestionnaire, Marketing et communications
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

1.	<p><u>Reconnaissance du territoire</u></p> <p>Le président souligne que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtià:ke, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres. En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada. Célébrons les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations, écoutons et amplifions la voix des peuples autochtones et nouons des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.</p>
2.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M. Chris Eustace concernant le point suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'implication d'APPELE Québec et de Global Philanthropic dans la campagne de financement de l'ACSAQ pour poursuivre la contestation de la loi 40.
3.	<p><u>Nomination de Gerard (JJ) Blaize Buakasa à titre d'Élève du mois</u></p> <p>Gerard (JJ) Blaize Buakasa de l'école secondaire John Grant à Côte Saint-Luc a été nommé l'Élève du mois de novembre à la CSEM.</p> <p>Dans le passé, JJ a eu du mal à gérer ses émotions et à prendre de bonnes décisions lorsqu'il était sous pression. Cependant, il a entamé une transformation qui a eu un impact positif sur son parcours scolaire et sur ceux qui l'entourent. Dernièrement, à plusieurs reprises, il a démontré qu'il était capable de prendre du recul par rapport à un conflit potentiel et de canaliser sa frustration vers la recherche d'une solution adéquate. En outre, il s'est imposé comme un leader au sein de la communauté de John Grant en suscitant l'intérêt de ses camarades de classe pour un programme de basketball. Nous sommes tous fiers de JJ et de sa transformation. Félicitations JJ!</p>
4.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-11-07-3</u></p>
5.	<p><u>Rapport du président</u></p> <p>Présentation du président, M. Joe Ortona :</p> <p>Le directeur général présentera son rapport au nom du président.</p>
6.	<p><u>Rapport du directeur général</u></p> <p>Présentation du directeur général, M. Nicholas Katalifos :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ M^{me} Lorena D'Alessandro, enseignante chevronnée qui cumule 44 années de service au sein du réseau des écoles secondaires innovatrices à la CSEM, sollicite des dons de fournitures scolaires destinés aux élèves d'Aitutaki, une île du Pacifique Sud. Les besoins les plus pressants sont les suivants : des fournitures diverses telles que du matériel de peinture, des ciseaux, des agrafeuses, ainsi que tout type de matériel ressource qui pourrait être utile à la fois au personnel et à leurs élèves aux besoins particuliers. M^{me} D'Alessandro se rendra à nouveau sur cette île à la mi-novembre. L'an dernier, elle s'est rendue dans la région pour la première fois et a été invitée à visiter une école où elle a pu observer quelques élèves ayant des besoins particuliers. Il est possible de contacter M^{me} D'Alessandro à l'école Perspectives II, et le public est invité à consulter le site Web de l'école pour de plus amples renseignements. ➤ Félicitations à tous les membres de la grande famille de la CSEM pour le formidable esprit d'Halloween et

la grande créativité dont les enseignants et les élèves ont fait preuve lors de cette journée. Global Television a passé la matinée à l'Académie John Caboto. L'infolettre Pleins feux sur Fielding renferme des liens pour visionner certains reportages en ligne.

- À l'occasion de la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants, la CSEM et l'Académie internationale Marymount ont rendu hommage à Ayesha Khan, enseignante de sciences, de physique et de chimie en 4^e et 5^e secondaire. En plus d'être mentore pour les nouveaux enseignants qui débentent à l'Académie Marymount, M^{me} Khan est un modèle exceptionnel qui sait guider ses élèves. Ayesha incarne l'esprit de l'Académie Marymount à bien des égards. Sa positivité, son engagement et sa volonté d'aider les autres lui ont valu le respect qu'elle méritait. Félicitations à M^{me} Khan!
- Plus de 2 000 élèves de 5^e secondaire ont participé à la 23^e édition annuelle de la Foire de l'éducation et des carrières de la CSEM le 25 octobre au Centre de carrières St. Pius X. Par ailleurs, la journée Portes ouvertes a connu un franc succès, attirant quant à elle quelque 1 000 personnes supplémentaires. Un grand merci au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle ainsi qu'aux Services aux élèves de la CSEM pour leur excellent travail.
- Du 23 au 27 octobre s'est déroulée la Semaine de l'éducation aux médias au Canada et, pour marquer l'occasion, Nadia Barrafato, de l'école primaire East Hill, et ses élèves ont mis à profit leurs compétences médiatiques pour créer une vidéo sur Instagram et mettre en valeur les compétences qu'ils ont acquises dans sa classe. Pour voir ces citoyens numériques responsables en action : <https://youtube.com/shorts> ou sur le site Web de la CSEM.
- Au total, 123 personnes ont pris part au dîner annuel du personnel retraité qui a eu lieu le 24 octobre à la salle de réception Le Crystal, à Ville Saint-Laurent. Au cours de cette soirée, 93 employés de la CSEM ont été honorés, soit des éducateurs, cadres supérieurs, professionnels et membres du personnel de soutien totalisant tous ensemble 2 242 années de service au sein de la CSEM. Nous les félicitons tous une fois de plus pour les loyaux services qu'ils ont rendus à notre commission scolaire, au réseau de l'éducation et, surtout, à nos élèves.
- Les écoles secondaires du réseau des écoles innovatrices Perspectives I et II accueilleront le lundi 27 novembre un événement inspirant intitulé *My Montreal Conference*. Ce sommet est organisé par l'animatrice de vie spirituelle, M. Vince Lacroce; Stefano Castricato et Diana Borges, membres du personnel de l'école Perspectives; Christina Capobianco, propriétaire de Creations Marketing et Joseph Ruvo, des Délices Lafrenaie. Il s'agit d'un effort de collaboration entre des leaders communautaires, des professionnels et des personnes influentes qui ont à cœur d'aider les jeunes de la communauté à s'épanouir.
- Le directeur général a fait part au public d'une situation préoccupante. Il a été signalé à plusieurs reprises que des individus se font passer pour des représentants de la Commission scolaire English-Montréal. Dans tous les cas, ces personnes prétendent offrir des cours d'autodéfense destinés aux jeunes, et plus particulièrement aux jeunes filles. Nous tenons à vous prévenir que ces appels ne sont pas légitimes et que ces individus ne sont pas des employés de la CSEM. Si vous recevez un tel appel, veuillez noter le numéro de téléphone ainsi que tout détail pertinent et les transmettre par courriel à : communications@emsb.qc.ca. Nous acheminerons ces informations aux autorités compétentes.
- Nous invitons tous nos partenaires à proposer la mise en candidature d'un éducateur pour le Prix du Premier ministre 2024. Rendons hommage à ceux et celles qui se surpassent pour créer des espaces sûrs pour leurs élèves, qui ne cessent de multiplier les efforts pour rendre l'apprentissage ludique et qui inspirent la prochaine génération à devenir des innovateurs et des créateurs audacieux. En guise d'inspiration, vous pouvez consulter l'infolettre Pleins feux sur Fielding pour un aperçu des lauréates et lauréats antérieurs en enseignement et en éducation préscolaire.
- Le groupe Services aux entreprises (SAE) de la CSEM a annoncé un nouveau partenariat avec l'organisme Dress for Success Montreal, qui aide les femmes à devenir autonomes financièrement en leur fournissant gratuitement un réseau de soutien, une tenue professionnelle et des outils de développement afin de les aider à s'épanouir au travail ainsi que dans la vie. SAE propose des formations sur mesure, dans le but d'offrir des formations créatives, novatrices et modernes, conçues pour aider les entreprises à améliorer leurs performances et leur productivité au sein de leur structure organisationnelle. Ces programmes d'enseignement sur mesure sont spécialement conçus pour répondre aux besoins de formation de chaque entreprise. L'enseignement peut être dispensé en personne ou en ligne. Début octobre, le programme Dress for Success Montreal a entamé une série de cinq ateliers dans un centre de formation pour adultes de la CSEM sur l'utilisation des logiciels Microsoft Word, Excel et PowerPoint. Félicitations à toutes les participantes! Nous sommes très fiers de ce partenariat.
- La Semaine nationale des métiers spécialisés et des technologies s'est tenue au Centre d'éducation des adultes John F. Kennedy, en collaboration avec l'école secondaire John F. Kennedy. Outre ces deux écoles, Compétences Canada et Compétences Québec ont également pris part à l'organisation de cet événement. Ce dernier met en lumière les programmes de formation professionnelle et démontre comment une carrière dans un métier spécialisé peut s'avérer stimulante et épanouissante. Quelque 230 élèves de la CSEM ont pris part à cet événement et ont eu l'occasion d'en apprendre davantage sur le secteur de la formation professionnelle. Un grand merci aux organisateurs et à tous les participants. Nous encourageons vivement nos élèves à examiner les programmes de formation professionnelle proposés par notre commission scolaire, car il y a une forte demande sur le marché du travail pour ce type de main-d'œuvre qualifiée.

7.	<p><u>Réunion à huis clos</u></p> <p><u>7.1 Motion de suspension et de réunion à huis clos</u></p> <p>Sur une motion de M. Tony Speranza, la réunion est tenue à huis clos à partir de 19 h 25.</p> <p>Fin de la réunion à huis clos à 19 h 30.</p>
8.	<p><u>Adoption des résolutions de la réunion à huis clos</u></p> <p><u>7.2 Santé et sécurité du travail – Régime rétrospectif de la CNESST – Choix quant à la limite par réclamation et cotisations CNESST pour 2024</u></p> <p>ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) a avisé la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) de son choix quant à la limite par réclamation relativement au salaire maximum annuel assurable d'un employé, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 (résolution n° 22-12-13-5.2);</p> <p>ATTENDU QUE la firme Optimum Consultants and Actuaries Inc., après avoir examiné les documents reçus de la CNESST en 2023, l'année d'évaluation finale de 2020, recommande dans son rapport un choix optimal de 900 % pour le salaire maximum annuel assurable, établissant ainsi la limite d'assurance à 841 500 \$ pour l'année 2024;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <p>A) d'aviser la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) que le choix de limite par réclamation de la commission scolaire pour la phase III du régime rétrospectif de la CNESST pour l'année 2024, relativement aux maladies et lésions professionnelles, soit fixé à 900 % pour le salaire maximum annuel assurable, établissant ainsi la limite d'assurance à 841 500 \$ par réclamation pour l'année 2024.</p> <p>B) d'autoriser le directeur général à signer, au nom de la commission scolaire, les documents pertinents relatifs au régime rétrospectif de la CNESST.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-11-07-7.2</u></p>
9.	<p><u>In Memoriam</u></p> <p><u>9.1 Hommage en novembre 2023</u></p> <p>ATTENDU QUE la commission scolaire valorise l'apport des membres de son personnel;</p> <p>ATTENDU QUE la commission scolaire souhaite prendre officiellement acte du décès de membres de sa grande famille d'employés;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la commission scolaire souligne avec regret le décès de :</p> <p>Joyce Smith-O'Donnell, aide de bureau à la retraite, CEPGM</p> <p>et qu'un message de condoléances soit adressé à la famille endeuillée.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-11-07-9.1</u></p>
10.	<p><u>Abrogation du Règlement n° 8 – Procédure d'examen des plaintes – Suite à la consultation</u></p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 220.2 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> et au Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire (c. I-13.3, r. 7.1), le conseil des commissaires a adopté le Règlement n° 8 – Procédure d'examen des plaintes, en vertu de la résolution n° 20-10-28-6.2;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à la <i>Loi sur le protecteur national de l'élève</i>, le Règlement n° 8 doit être abrogé;</p> <p>ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution n° 23-10-03-8 le 3 octobre 2023 dans le but de transmettre, pour</p>

	<p>fins de consultation, l'abrogation du Règlement n° 8 – Procédure d'examen des plaintes au comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR) et au comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM);</p> <p>ATTENDU QUE la période de consultation a pris fin le 3 novembre 2023;</p> <p>ATTENDU QUE les commentaires formulés par le comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR) et par le comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM) ont été pris en compte;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 392 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, un avis public de 30 jours a été donné;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'abrogation du Règlement n° 8 – Procédure d'examen des plaintes soit approuvée et entre en vigueur à compter du jour de la publication de l'avis public.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-11-07-10</u></p>
11.	<p><u>Projets de calendriers (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2024-2025 – Pour consultation</u></p> <p>ATTENDU QUE le Service des ressources humaines a établi les projets de calendriers (enseignants) destinés aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2024-2025;</p> <p>ATTENDU QUE les calendriers (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2024-2025 doivent être transmis aux fins de consultation officielle aux groupes suivants :</p> <p>Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM) Comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR) Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM) Association des enseignantes et enseignants de Montréal (AEEM)</p> <p>ATTENDU QUE la date de fin de la consultation prévue auprès des comités, syndicats/associations susmentionnés sera de TRENTE (30) jours suivant la date de la présente réunion du conseil;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les calendriers proposés (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2024-2025 soient approuvés et transmis, aux fins de consultation, aux groupes suivants :</p> <p>Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM) Comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR) Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM) Association des enseignantes et enseignants de Montréal (AEEM)</p> <p>et que les résultats de la consultation soient acheminés à Ann Watson, directrice des Ressources humaines, au plus tard le 9 décembre 2023, conformément à la documentation soumise à la réunion.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-11-07-11</u></p>
12.	<p><u>Contestation de la loi 96 (sursis)</u></p> <p>ATTENDU QUE la loi 96, <i>Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français</i>, a été sanctionnée le 1^{er} juin 2022;</p> <p>ATTENDU QUE, le jour même, la Commission scolaire English-Montréal a déposé une requête pour contester la constitutionnalité de plusieurs dispositions de la loi 96 et de la Charte de la langue française;</p> <p>ATTENDU QUE la contestation constitutionnelle de la loi 96 par la Commission scolaire English-Montréal a été ajoutée aux contestations constitutionnelles d'autres parties et qu'elle suit son cours dans le système judiciaire bien que, comme pour toute contestation constitutionnelle, la procédure s'annonce longue;</p>

ATTENDU QUE les amendements à la Charte de la langue française qui sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2023 exigeraient des commissions scolaires anglophones qu'elles communiquent exclusivement en français avec les institutions clés de la communauté anglophone, telles que l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec;

ATTENDU QUE, le 29 septembre 2023, l'Office québécois de la langue française a transmis à la Commission scolaire English-Montréal une interprétation des dispositions de la loi 96 et de la Charte de la langue française qui exigerait que la plupart des communications écrites internes de la Commission scolaire English-Montréal se fassent en français;

ATTENDU QU'une telle interprétation exigerait également que la plupart des communications écrites entre les commissaires à la Commission scolaire English-Montréal se fassent en français;

ATTENDU QU'une telle interprétation exigerait également que la plupart des communications écrites entre les commissions scolaires anglophones se fassent en français;

ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal déploie des efforts considérables afin de promouvoir la langue française et offre une riche programmation en français dans ses écoles, tout en étant une commission scolaire anglophone et une institution clé de la communauté d'expression anglaise;

ATTENDU QUE la Cour d'appel du Québec, dans sa décision concernant le sursis de la loi 40, a réaffirmé récemment que l'article 23 de la Charte canadienne ne permet pas à la province de s'ingérer « dans les affaires linguistiques et culturelles de la minorité »;

ATTENDU QUE la mise en application des dispositions de la loi 96 et de la Charte de la langue française, telles qu'interprétées par l'Office québécois de la langue française, modifierait fondamentalement la culture linguistique au sein de la Commission scolaire English-Montréal;

ATTENDU QUE la mise en application des dispositions de la loi 96 et de la Charte de la langue française, telles qu'interprétées par l'Office québécois de la langue française, irait à l'encontre des besoins et des priorités de la Commission scolaire English-Montréal, de ses élèves et de leurs parents, et de l'ensemble de la communauté qu'elle dessert;

ATTENDU QUE la mise en application des dispositions de la loi 96 et de la Charte de la langue française, telles qu'interprétées par l'Office québécois de la langue française, entraînerait des changements à long terme dans la composition du personnel de la CSEM, d'une manière incompatible avec les priorités et les besoins réels de la communauté linguistique;

ATTENDU QUE tous ces effets entraîneraient un préjudice irréparable pour la communauté anglophone et la communauté spécifique desservie par la Commission scolaire English-Montréal;

ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et les neuf commissions scolaires anglophones ont obtenu un sursis de la loi 40 en 2020, lequel a été confirmé par la Cour d'appel du Québec en raison du préjudice irréparable que la mise en application de la loi 40 causerait à la communauté anglophone, dans l'attente d'une décision sur le bien-fondé de la contestation;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GIUSEPPE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal demande un sursis de certaines dispositions de la loi 96 et de la Charte de la langue française qui causeraient un préjudice irréparable si elles étaient mises en application pendant la période où la Commission scolaire English-Montréal attend une décision concernant sa contestation constitutionnelle.

IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil des commissaires de la CSEM mandate le cabinet d'avocats Power Law afin d'engager en son nom les procédures judiciaires appropriées.

Vote : 12-0-1. Motion adoptée. (M. A. Cannavino s'est abstenu)

Résolution n° 23-11-07-12

13. Comité de vérification

Résolution pour vote à bulletin secret

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JULIEN FELDMAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à un vote à bulletin secret lors des nominations proposées pour toutes les élections au sein des comités de gouvernance au cours de la présente réunion;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE Nathalie Lauzière, secrétaire générale, et Brigida Sellato, conseillère, agissent en tant que scrutatrices pour la compilation des votes.

Vote: 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-11-07-13a

13.1 Élection des membres

ATTENDU QUE conformément à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires doit constituer un comité de vérification;

ATTENDU QU'il est recommandé par le comité de gouvernance et d'éthique que le comité de vérification soit composé de trois (3) membres du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne, le comité de gouvernance et d'éthique recommande des nominations de membres pour siéger au comité de vérification;

ATTENDU QUE les commissaires qui siègent à ce comité possèdent une expérience en finances ou en comptabilité ou une expérience en gestion des ressources financières ou matérielles, conformément à l'article 10.4.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que membres du comité de vérification, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et d'éthique le 5 octobre 2023, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE les commissaires suivants ont présenté leur candidature à l'élection des membres du comité de vérification :

Jamie Fabian
James Kromida
Tony Speranza

ATTENDU QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique se sont réunis pour examiner les candidatures lors de la réunion du 11 octobre 2023;

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMIE FABIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE, QU'à compter du 7 novembre 2023, les commissaires suivants soient désignés à titre de membres du comité de vérification :

Jamie Fabian
James Kromida
Tony Speranza

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-11-07-13.1

13.2 Élection à la présidence

ATTENDU QUE le conseil des commissaires élit le président du comité de vérification, conformément aux recommandations du comité de gouvernance et d'éthique, en vertu des articles 10.1.2 et 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit déterminer si le commissaire répond aux exigences minimales du comité de vérification, notamment les qualités de président, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE le président du comité de vérification doit observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté, de fiabilité et d'engagement dans ses fonctions, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que président du comité de vérification, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et d'éthique le 5 octobre 2023, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE le commissaire suivant a présenté sa candidature à l'élection au poste de président du comité de vérification :

James Kromida

ATTENDU QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique se sont réunis pour examiner les candidatures lors de la réunion du 11 octobre 2023;

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE, QU'à compter du 7 novembre 2023, M. James Kromida soit désigné à titre de président du comité de vérification.

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-11-07-13.2

13.3 Élection à la vice-présidence

ATTENDU QUE le conseil des commissaires élit le vice-président du comité de vérification, conformément aux recommandations du comité de gouvernance et d'éthique, en vertu des articles 10.1.2 et 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit déterminer si le commissaire répond aux exigences minimales du comité de vérification, notamment les qualités de vice-président, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE le vice-président du comité de vérification doit observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté, de fiabilité et d'engagement dans ses fonctions, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que vice-président du comité de vérification, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et d'éthique le 5 octobre 2023, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE le commissaire suivant a présenté sa candidature à l'élection au poste de vice-président du comité de vérification :

Tony Speranza

ATTENDU QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique se sont réunis pour examiner les candidatures lors de la réunion du 11 octobre 2023;

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE, QU'à compter du 7 novembre 2023, M. Tony Speranza soit désigné à titre de vice-président du comité de vérification.

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-11-07-13.3

14. Comité des ressources humaines

14.1 Élection des membres

ATTENDU QUE conformément à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires doit constituer un comité des ressources humaines;

ATTENDU QU'il est recommandé par le comité de gouvernance et d'éthique que le comité des ressources humaines soit composé de cinq (5) membres du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne, le comité de gouvernance et d'éthique recommande des nominations de membres pour siéger au comité des ressources humaines;

ATTENDU QUE les commissaires qui siègent à ce comité possèdent une expérience en gestion des ressources humaines, préférablement acquise dans l'administration publique, conformément à l'article 10.5.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que membres du comité des ressources humaines, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et d'éthique le 5 octobre 2023, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE le conseil doit élire cinq (5) membres parmi les commissaires;

ATTENDU QUE les commissaires suivants ont présenté leur candidature à l'élection des membres du comité des ressources humaines :

Mario Bentrovato
Sophie De Vito
Julien Feldman
Joseph Lalla
Mario Pietrangelo

ATTENDU QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique se sont réunis pour examiner les candidatures lors de la réunion du 11 octobre 2023;

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE, QU'à compter du 7 novembre 2023, les commissaires suivants soient désignés à titre de membres du comité des ressources humaines :

Mario Bentrovato
Sophie De Vito
Julien Feldman
Joseph Lalla
Mario Pietrangelo

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-11-07-14.1

14.2 Élection à la présidence

ATTENDU QUE le conseil des commissaires élit le président du comité des ressources humaines, conformément aux recommandations du comité de gouvernance et d'éthique, en vertu des articles 10.1.2 et 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit déterminer si le commissaire répond aux exigences minimales du comité des ressources humaines, notamment les qualités de président, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE le président du comité des ressources humaines doit observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté, de fiabilité et d'engagement dans ses fonctions, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que président du comité des ressources humaines, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et d'éthique le 5 octobre 2023, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE les commissaires suivants ont présenté leur candidature à l'élection au poste de président du comité des ressources humaines :

Mario Bentrovato
Julien Feldman
Joseph Lalla

ATTENDU QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique se sont réunis pour examiner les candidatures et ont procédé à un vote ouvert lors de la réunion du 11 octobre 2023;

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE, QU'à compter du 7 novembre 2023, M. Julien Feldman soit désigné à titre de président du comité des ressources humaines.

Vote : 11-2-0. Motion adoptée. (M. A. Cannavino et M. J. Lalla ont voté contre)

Résolution n° 23-11-07-14.2

14.3 Élection à la vice-présidence

ATTENDU QUE le conseil des commissaires élit le vice-président du comité des ressources humaines, conformément aux recommandations du comité de gouvernance et d'éthique, en vertu des articles 10.1.2 et 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit déterminer si le commissaire répond aux exigences minimales du comité des ressources humaines, notamment les qualités de vice-président, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE le vice-président du comité des ressources humaines doit observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté, de fiabilité et d'engagement dans ses fonctions, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que vice-président du comité des ressources humaines, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et d'éthique le 5 octobre 2023, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE les commissaires suivants ont présenté leur candidature à l'élection au poste de vice-président du comité des ressources humaines :

Mario Pietrangelo
Joseph Lalla

ATTENDU QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique se sont réunis pour examiner les candidatures et ont procédé à un vote ouvert lors de la réunion du 11 octobre 2023;

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE, QU'à compter du

	<p>7 novembre 2023, M. Mario Pietrangelo soit désigné à titre de vice-président du comité des ressources humaines.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-11-07-14.3</u></p>
15.	<p><u>Élection des membres au comité consultatif de transport et sécurité (CCTS)</u></p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 2 du Règlement sur le transport des élèves, R.L.R.Q. (c. I-13.3, r. 12) et à l'article 12.5.2 du Règlement n° 11 – Régie interne, le conseil des commissaires doit élire deux (2) commissaires à titre de membres du comité consultatif de transport et sécurité;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne, le comité de gouvernance et d'éthique recommande des nominations de membres pour siéger au comité consultatif de transport et sécurité;</p> <p>ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que membres du comité consultatif de transport et sécurité, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et d'éthique le 5 octobre 2023, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;</p> <p>ATTENDU QUE les commissaires suivants ont présenté leur candidature à titre de membres du comité consultatif de transport et sécurité :</p> <p>Sophie De Vito Pietro Mercuri Daniel Tatone</p> <p>ATTENDU QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique se sont réunis pour examiner les candidatures et ont procédé à un vote ouvert lors de la réunion le 11 octobre 2023;</p> <p>IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR JULIEN FELDMAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE, QU'à compter du 7 novembre 2023, M^{me} Sophie De Vito et M. Pietro Mercuri soient désignés à titre de membres du comité consultatif de transport et sécurité.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-11-07-15</u></p>
16.	<p><u>Élection d'un observateur au comité consultatif des services de l'adaptation scolaire (CCSAS)</u></p> <p>ATTENDU QU'en vertu des articles 185 et 186 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le comité consultatif des services de l'adaptation scolaire (CCSAS) est constitué d'une majorité de parents, d'employés de la Commission scolaire English-Montréal et de représentants des organismes qui dispensent des services à ces élèves;</p> <p>ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit élire un (1) commissaire à titre d'observateur au comité consultatif des services de l'adaptation scolaire, conformément à l'article 12.4.2 du Règlement n° 11 – Régie interne;</p> <p>ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande des nominations au poste d'observateur au CCSAS, en vertu de l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;</p> <p>ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant qu'observateur au CCSAS, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et d'éthique le 5 octobre 2023, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;</p> <p>ATTENDU QUE le commissaire suivant a présenté sa candidature au poste d'observateur au comité consultatif des services de l'adaptation scolaire :</p> <p>Daniel Tatone</p>

	<p>ATTENDU QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique se sont réunis pour examiner les candidatures lors de la réunion le 11 octobre 2023;</p> <p>IL EST DONC PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE, QU'à compter du 7 novembre 2023, M. Daniel Tatone soit désigné à titre d'observateur au comité consultatif des services de l'adaptation scolaire (CCSAS).</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-11-07-16</u></p>
17.	<p><u>Proposition de programmes de formation professionnelle dans le domaine de la construction – Pour consultation</u></p> <p>ATTENDU QUE face à la pénurie de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, le ministère de l'Éducation a accordé aux commissions scolaires la possibilité d'offrir des programmes de courte durée, sans l'autorisation habituellement requise;</p> <p>ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) a reçu l'autorisation temporaire d'offrir les programmes de formation professionnelle suivants en mode accéléré : Charpenterie-menuiserie (AEP – Attestation d'études professionnelles), Électricité (DEP – Diplôme d'études professionnelles), Plomberie et chauffage (DEP – Diplôme d'études professionnelles);</p> <p>ATTENDU QUE la CSEM propose que les nouveaux programmes en formation professionnelle soient dispensés par le Centre de technologie Rosemont, dans les installations de l'école secondaire Lester B. Pearson;</p> <p>ATTENDU QUE l'école secondaire Lester B. Pearson devra être réaménagée pour répondre aux exigences du programme;</p> <p>ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'école secondaire Lester B. Pearson, le conseil d'établissement du Centre de technologie Rosemont et le comité de parents de la CSEM sont invités à soumettre leurs points de vue au plus tard le 24 novembre 2023;</p> <p>ATTENDU QUE le comité de planification à long terme de la Commission scolaire English-Montréal s'est réuni le 2 novembre 2023 et a recommandé que la CSEM mette à la disposition du SEAFP l'espace nécessaire à l'école secondaire Lester B. Pearson, tel que décrit dans le document ci-joint, en vue d'une utilisation ultérieure;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE PLANIFICATION À LONG TERME, QUE le conseil des commissaires adopte pour consultation que la CSEM mette à la disposition du SEAFP l'espace nécessaire à l'école secondaire Lester B. Pearson, tel que décrit dans le document ci-joint, en vue d'une utilisation ultérieure.</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil des commissaires consulte le conseil d'établissement de l'école secondaire Lester B. Pearson, le conseil d'établissement du Centre de technologie Rosemont et le comité de parents de la CSEM pour qu'ils soumettent leurs points de vue au plus tard le 24 novembre 2023.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-11-07-17</u></p>
18.	<p><u>Éducation sur le génocide</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JULIEN FELDMAN ET RÉSOLU de reporter cette résolution à la prochaine réunion du comité ad hoc sur l'éducation prévue le 4 décembre 2023.</p> <p>Vote : 10-3-0. Motion adoptée. (M. A. Cannavino, M. J. Lalla et M. P. Mercuri ont voté contre)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-11-07-18</u></p>
	<p>Le président, M. Ortona, suspend la séance à 20 h 16. La séance reprend à 20 h 21.</p>

19.	<p><u>Adoption du procès-verbal</u></p> <p>19.1 Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil du 3 octobre 2023</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2023 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-11-07-19.1</u></p>
20.	<p><u>Affaires relevant du procès-verbal</u></p> <p>Dans le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil du 3 octobre 2023, M. A. Cannavino intervient sur le point 11 – <i>Rémunération des commissaires 2023-2024</i>.</p> <p>Dans le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil du 3 octobre 2023, M. J. Ortona intervient sur le point 16 – <i>Affaires relevant du procès-verbal</i>.</p>
21.	<p><u>États financiers vérifiés 2022-2023</u></p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 284 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) a été nommée à titre de vérificateurs externes de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) pour l'année scolaire 2022-2023, en vertu de la résolution n° 22-03-23-12;</p> <p>ATTENDU QUE le Rapport financier officiel 2022-2023 (<i>Rapport financier 2022-2023</i>) a été dûment vérifié par les vérificateurs externes de la Commission avant d'être transmis au ministère de l'Éducation du Québec le 13 octobre 2023;</p> <p>ATTENDU QUE des sommaires financiers contenant de l'information extraite du Rapport financier officiel 2022-2023 et affichant les résultats pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2023 ont été examinés par les vérificateurs externes de la Commission, soit la firme RCGT;</p> <p>ATTENDU QUE les états financiers condensés ont été examinés par le comité de vérification le 12 octobre 2023;</p> <p>ATTENDU QU'un avis public a été donné conformément à l'article 286 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>;</p> <p>PAR CONSÉQUENT, le conseil des commissaires reconnaît que les états financiers de la Commission scolaire English-Montréal pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2023, tels qu'ils ont été vérifiés par la firme externe Raymond Chabot Grant Thornton nommée par la Commission, soient déposés à la présente réunion.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-11-07-21</u></p>
22.	<p><u>Chapitre G-1.011 – Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs – Rapport pour information</u></p> <p>Ce point est présenté par M^{me} Ann Watson, directrice du Service des ressources humaines, à titre d'information.</p>
23.	<p><u>Rapports des comités</u></p> <p><u>23.1 CCSAS (Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire)</u></p> <p>Point présenté par la commissaire parent, M^{me} Rosemarie Federico :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il n'y a pas eu de réunion depuis le dernier rapport. <p><u>23.2 Comité consultatif de transport et sécurité</u></p> <p>Point présenté par le président du comité, M. Pietro Mercuri :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Étant donné que le contrat a été signé avec Transco à la fin du mois de juin, tous les contrats sont désormais conclus avec tous les fournisseurs de transport scolaire pour les cinq prochaines années. ➤ Le gouvernement du Québec, qui devait allouer un montant supplémentaire de 4 000 \$ par autobus scolaire desservant la ville de Montréal et ses environs, a réduit ce montant à 3 485 \$, car les écoles privées n'étaient pas prises en compte dans le scénario initial. Au terme de négociations, le MEQ a décidé d'honorer son offre initiale de 4 000 \$ par véhicule.

- Pour faire suite à la demande de services de transport collectif pour les élèves du secondaire résidant à Rivière-des-Prairies qui fréquentent l'école secondaire Rosemont, le représentant de la STM a fait parvenir un message au comité pour l'informer que la STM n'envisageait pas d'offrir ce service en raison de contraintes budgétaires. M. Mercuri a rédigé une lettre qui a été envoyée aux membres de la direction et au président pour examen, puis au comité pour révision finale avant qu'elle ne soit acheminée au conseil d'administration de la STM et au maire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ainsi qu'aux conseillers municipaux.
- Il y a également eu une mise à jour concernant l'application MTransport. Elle est maintenant utilisée par 16 écoles de la CSEM. Les tablettes ont été remises aux chauffeurs et ils ont tous reçu la formation nécessaire pour utiliser l'application. Toutefois, ce projet a été temporairement mis en veilleuse en raison de la grève des autobus Transco.
- Le budget 2022-2023 a fait l'objet de discussions. Il y a un excédent de 334 183 \$ en raison des ruptures de service encourues par Transport Dufresne.
- Les chèques d'allocation Camcard n'ont pas tous été déposés par les familles qui y avaient droit. Il est à noter que si le budget affiche un excédent, la CSEM en conservera 50 % et l'autre 50 % sera retourné au gouvernement du Québec.
- Le budget total pour 2023-2024 s'élève à 13 499 404 \$. Nous devons ajouter cette année deux berlines supplémentaires afin d'offrir des services à nos élèves. Par conséquent, un léger déficit d'un peu plus de 13 000 \$ est à prévoir cette année.
- Comme l'ont rapporté les médias, une grève du transport scolaire est en cours depuis le 31 octobre.

23.3 CPCSEM (Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal)

Point présenté par le commissaire parent, M. Tony Speranza :

- L'assemblée générale annuelle du CPCSEM s'est tenue le jeudi 12 octobre, au cours de laquelle les parents suivants ont été élus au comité exécutif du CPCSEM : M^{me} Katherine Korakakis (présidente), M. Jason Trudeau (vice-président), M^{me} Stephanie Passucci (trésorière) ainsi que M. Steven Merling, M^{me} Merika Ramundo et M. Joseph Rainone (tous membres). Il n'y a pas eu d'élections pour les commissaires parents car ils en sont à leur deuxième année de mandat.

Point présenté par la commissaire parent, M^{me} Maria Corsi :

- Lors de la réunion du CPCSEM du 2 novembre, M^e Lauzière a été invitée à faire une présentation approfondie et très appréciée sur la loi 9 – *Loi sur le protecteur national de l'élève*. M^e Lauzière a présenté au comité un aperçu de la nouvelle procédure d'examen des plaintes.
- Le comité a formulé ses commentaires sur la consultation relative à l'abrogation du Règlement n° 8 – *Procédure d'examen des plaintes*.
- Une importante discussion a porté sur les déclarations d'admissibilité. Cette question est de plus en plus préoccupante et le comité demande instamment à ses membres de sonner l'alarme auprès des familles qui choisissent d'inscrire leurs enfants dans une école francophone, car le gouvernement semble refuser systématiquement de délivrer des déclarations d'admissibilité lorsque ces jeunes se préparent à entrer au cégep ou s'ils veulent retourner dans le système anglophone à un moment donné au cours de leurs études.
- Le comité a également discuté de la promotion de nos écoles. Les parents veulent mettre en valeur leurs écoles par tous les moyens possibles et ne demandent qu'à apporter leur soutien. Mike Cohen et son équipe accomplissent un travail remarquable; ils ont assisté aux réunions des conseils d'établissement pour travailler avec les membres et les directions d'école afin de discuter des façons de promouvoir les écoles.
- Enfin, le comité procédera à la révision de ses règles internes au cours des prochaines réunions.

23.4 Comité de gouvernance et d'éthique

Point présenté par le président du comité, M. Julien Feldman :

- Le comité se réunira dans les prochaines semaines pour discuter avec nos avocats externes de la révision du règlement en cours.

23.5 Comité de vérification

Point présenté par le président du comité, M. James Kromida :

- Le comité a rencontré les vérificateurs externes le 12 octobre. On constate un léger excédent totalisant 2 218 564 \$. On constate une nouveauté sur le plan comptable : l'obligation liée à la mise hors service des immobilisations. Le gouvernement a établi un chiffre pour les immobilisations en bâtiments que nous retirerons à l'avenir. Ce chiffre s'élève à environ 90 millions de dollars. Les états financiers affichent un

excédent considérable de 92 millions de dollars en raison de la prise en compte de l'ajustement de l'obligation liée à la mise hors service des immobilisations (OMHS). En réalité, l'excédent n'était que de 2 218 564 \$.

- En compagnie des vérificateurs externes, le comité a passé en revue les procédures et les tests des dossiers des élèves. Le nombre de disparités constatées a fortement diminué par rapport à l'année dernière. La vérification s'est bien déroulée, de nombreuses questions ont été posées par les membres et nous tenons à féliciter Raymond Chabot Grant Thornton pour son excellent travail.

23.6 Comité des ressources humaines

Point présenté par le président du comité, M. Julien Feldman :

- Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier rapport.

23.7 CGTSIM (Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal)

Point présenté par le président et membre représentant au comité, M. Joe Ortona :

- Une réunion extraordinaire a eu lieu le 5 octobre pour adopter *La politique du régime de gestion des risques*. La réunion ordinaire s'est tenue le 26 octobre.

Point présenté par le commissaire et membre substitut au comité, M. Pietro Mercuri :

- La séance a eu lieu le 26 octobre. Conformément aux normes fiscales canadiennes applicables aux institutions publiques, les états financiers du comité ont été complétés le 30 juin 2023 et vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. L'exercice 2022-2023 a pris fin le 30 juin, avec un excédent s'élevant à 159 798 \$ et un excédent accumulé d'un peu plus de 11 millions de dollars. La taxe scolaire à recevoir au 1^{er} juillet totalisait 5,6 millions de dollars. Dans le cadre de sa vérification, Raymond Chabot Grant Thornton n'a pas détecté d'anomalies ni de défaillances majeures dans les contrôles internes. Les vérificateurs ont toutefois noté que les défaillances suivantes, signalées avant 2023, ont été corrigées. Le premier point avait trait à la documentation relative à l'octroi de la sécurité d'accès aux nouveaux employés. Un autre point concernait le processus visant à s'assurer que le droit d'accès des anciens employés est retiré en temps utile et qu'une procédure formelle d'évaluation périodique des risques liés à la cybersécurité a été mise en place.
- Une présentation a été faite par CIM Conseil relativement à l'optimisation du service en matière de collecte de la taxe scolaire et à l'analyse des coûts liés à ce service. Au nombre des points mis en lumière, mentionnons l'optimisation des types d'avis de recouvrement envoyés aux contribuables, par exemple courrier recommandé plutôt que huissier. L'optimisation de l'accès en ligne aux relevés de taxe scolaire a également été évoquée, de même que la possibilité pour le contribuable de réinitialiser l'accès à son relevé en ligne. Ils ont également suggéré d'améliorer la formation des employés. En conclusion, CIM Conseil indique que si les possibilités d'optimisation suggérées étaient adoptées, la création d'un compte de taxe scolaire coûterait 0,43 \$ de moins et permettrait une optimisation du personnel de l'ordre de 23 %.
- Tous les centres de services et toutes les commissions scolaires, ainsi que le CGTSIM, participent à un plan d'achats groupés pour des articles tels que les essuie-mains, le papier hygiénique, les articles de nettoyage et d'entretien, etc. La CSEM a participé aux 13 catégories du plan d'achat. En 2022-2023, les dépenses ont augmenté de 1,8 million de dollars par rapport à l'année scolaire 2021-2022. Cette hausse est principalement attribuable aux dépenses liées à la catégorie Agences de voyage. Les interdictions de voyager ayant été levées après la pandémie, le nombre de personnes ayant consacré plus d'argent aux voyages a grimpé. Si la catégorie Agences de voyage avait été exclue de ce calcul, les dépenses auraient été inférieures d'environ 500 000 \$ par rapport à celles de l'année précédente. Les économies totales réalisées grâce à ce plan, sans la catégorie Agences de voyage, auraient oscillé autour de 1,5 million de dollars. Le comité a adopté une résolution afin de choisir deux soumissionnaires pour le plan d'achats groupés du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2024. Mégaburo a été sélectionné pour le matériel informatique et technologique. Spectrum, Novexco ainsi que Brault & Bouthillier ont été retenus pour l'achat de fournitures et de jeux éducatifs pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2026.
- Enfin, le comité a adopté une carte de la réussite scolaire en lien avec la précarité socio-économique à Montréal pour 2023.

23.8 EMSAC (English Montreal Student Advisory Committee)

Point présenté par l'observateur, M. Joseph Lalla :

- Lors de la réunion du 27 septembre, les nouveaux et anciens membres du English Montreal Student Advisory Committee (EMSAC) de chacune des douze écoles ont eu l'occasion de se présenter, ont reçu des explications sur le fonctionnement des réunions de type parlementaire et ont adopté les règles de régie interne.
- Lors de la réunion du 16 octobre, les membres ont assisté à une présentation du Centre d'écologie urbaine de Montréal sur le budget participatif. Cette initiative a été adoptée par de nombreuses villes dans quelque 50 pays à travers le monde. C'est la deuxième année que la ville de Montréal participe à cet exercice, 30 millions de dollars ayant été alloués à cette initiative. Il s'agit de permettre aux citoyens de la ville âgés de plus de 12 ans de voter sur des projets qu'ils estiment nécessaires. Plus de 600 projets ont été proposés, dont 31 ont été soumis au vote. Les citoyens peuvent choisir 8 propositions sur les 31 présentées. L'objectif global est d'impliquer davantage les citoyens et de démocratiser de plus en plus la ville. Les conseillers et les représentants des élèves ont ensuite été invités à voter. Une brève discussion a suivi sur les idées proposées par ceux et celles ayant voté et sur ce qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre. Des brochures ont été distribuées aux élèves afin de les encourager à amorcer des discussions sur ce sujet dans leurs écoles.
- Puis, comme à chaque réunion de l'EMSAC, les élèves ont présenté un résumé de ce qui s'est passé dans leurs écoles respectives, y compris les activités de début d'année, telles que la Journée des maisons (*House Day*), les olympiades farfelues, les danses, la Journée de la famille, etc.

24. Rapport des commissaires

Point présenté par le commissaire, M. Jamie Fabian :

- M. Fabian a voulu s'adresser à sa communauté et lui faire savoir que tous les membres de la CSEM la soutiennent et sont dégoûtés par les actes d'antisémitisme qui se sont produits ce matin-là. Indépendamment des opinions que les gens peuvent avoir et des événements qui se déroulent à l'autre bout du monde, rien ne justifie de cibler un groupe de personnes ou de le punir. L'antisémitisme est inacceptable et ne sera pas toléré. M. Fabian a reçu des messages d'élèves qui ne se sentaient pas en sécurité dans leur école ou qui craignaient de prendre le transport collectif et il souhaite informer tout le monde que la CSEM est là pour les soutenir. Il a offert son aide à toute personne souhaitant parler d'une situation quelconque. La priorité est d'abord et avant tout d'assurer la sécurité des élèves et de veiller à ce que l'école soit un milieu sûr et sain où l'apprentissage est encouragé et l'intolérance non tolérée.

Point présenté par le vice-président, M. Agostino Cannavino :

- M. Cannavino a assisté à deux cérémonies de remise de diplômes, l'une en tant que commissaire et l'autre à titre de parent. Comme commissaire, il a assisté à la remise des diplômes à l'école secondaire Rosemont, où le directeur M. Buttino et la directrice adjointe M^{me} Pomilio ont fait un travail remarquable pour organiser cet événement. Une telle organisation exige d'innombrables heures de travail en dehors des heures régulières, les soirs et les fins de semaine. M. Cannavino salue la contribution apportée jour après jour aux élèves en vue d'organiser de tels événements.

Point présenté par le commissaire, M. Julien Feldman :

- M. Feldman a assisté à la remise des diplômes à l'école secondaire Westmount et a tenu à saluer ses élèves et ses enseignants, sachant que les élèves de la cohorte 2023 ont fait eux aussi leurs études secondaires pendant la Covid. C'est là une autre cohorte qui se dirige vers le cégep et vers d'autres projets. En tant que parents et membres de la communauté, nous avons été émerveillés par le rendement des élèves et de leurs enseignants, du personnel et de la direction, qui ont permis à cette cohorte de franchir la ligne d'arrivée.

Point présenté par la commissaire, M^{me} Maria Corsi, au nom du commissaire M. Mario Pietrangelo :

- L'école primaire Pierre de Coubertin a organisé une journée Portes ouvertes le 26 octobre, qui a connu un franc succès. M^{me} Corsi et M. Pietrangelo ont tous deux été invités à venir rencontrer les parents et répondre à leurs questions.
- L'école secondaire Laurier Macdonald a elle aussi tenu sa journée Portes ouvertes le 19 octobre, un événement couronné de succès. M. Pietrangelo adresse ses félicitations à la direction et au personnel de

	<p>l'école, ainsi qu'aux élèves, pour leur travail acharné. Les élèves sont de très bons ambassadeurs de leur école, que ce soit au niveau primaire ou secondaire. Les efforts déployés par la direction et le personnel de l'école ne passent pas inaperçus, notamment la planification et la création d'un environnement accueillant pour les élèves et les parents ainsi que la mise en valeur de tous les éléments et les programmes extraordinaires que les écoles ont à offrir.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ M. Pietrangelo a également assisté à la cérémonie de remise des diplômes à l'école secondaire Laurier Macdonald le 3 novembre, au cours de laquelle plus de 120 élèves ont reçu leur diplôme. Félicitations à tous et à toutes! ➤ L'école primaire Honoré Mercier tiendra sa journée Portes ouvertes le 30 novembre 2023 et l'école primaire Dante, le 7 décembre 2023. À la CSEM, il y a une école pour chaque apprenant et chacun y trouve le programme qui lui convient. Nous encourageons vivement les parents à assister aux journées Portes ouvertes. <p>Point présenté par le commissaire, M. Joseph Lalla :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une fois de plus, l'école primaire Edinburgh a fièrement participé à la course annuelle Terry Fox, amassant cette année plus de 8 600 \$ pour la recherche sur le cancer. Des élèves de la maternelle à la 6^e année ont participé à l'événement. Les élèves ont effectué le parcours extérieur autour de l'école, sous les encouragements de parents bénévoles. M. Cho, enseignant d'éducation physique et organisateur de l'événement, a déclaré que c'est vraiment l'esprit d'une école et d'une communauté formidables qui a rendu cet événement si spécial et que Terry Fox serait fier du personnel et de nos élèves. ➤ En octobre, l'école Philip E. Layton et le Centre Mackay ont également participé à la course annuelle Terry Fox, qui a permis de recueillir 8 200 \$. Les élèves ont couru, marché et roulé pour Terry Fox. Ils ont souligné les efforts incroyables que Terry a déployés pour recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer. Les élèves, le personnel et les familles ont tous contribué à la collecte de fonds afin de perpétuer ce que Terry a commencé. ➤ Récemment, à l'occasion de la Journée nationale des bibliothèques scolaires, l'école Willingdon a accueilli deux de ses parents qui ont écrit et illustré <i>The Girl with the Big Voice</i>, un livre qui plonge les jeunes lecteurs dans une aventure autonomisante sous le signe de la découverte de soi et de la résilience. Ce récit chaleureux suit le parcours d'Emma, qui aide les enfants âgés de trois à huit ans à accepter leur singularité et à rester fidèles à eux-mêmes. ➤ Ayant vu le jour il y a quelques années, le programme BiblioQualité - organisé par l'Association des bibliothèques publiques du Québec - a pour but d'évaluer les bibliothèques publiques du Québec. Les bibliothèques de Montréal-Ouest, soit la Bibliothèque publique et la Bibliothèque pour enfants, ont obtenu une évaluation globale de 97 % pour l'année 2023, fondée sur les statistiques de 2022. Certains ne savent peut-être pas que la Bibliothèque pour enfants de Montréal-Ouest est située dans les locaux de l'école Elizabeth Ballantyne et offre des services à nos élèves. ➤ En terminant, au cours de la fin de semaine du 30 septembre, environ 540 élèves ont passé les examens d'admission en 1^{re} secondaire à l'Académie Royal West en prévision de la rentrée scolaire de septembre 2024.
25.	<p><u>Rapport de la réunion du comité exécutif du 3 octobre 2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Services fournis par l'École orale de Montréal pour les sourds (EOMS) aux élèves malentendants de la CSEM intégrés en classe ordinaire – 2023-2024 - Achats groupés – Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Appel d'offres 2023-7547-50 – Acquisition de mobilier de classe standard et modulable
26.	<p><u>Sujets divers</u></p> <p>Aucun</p>
27.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 21 h 17.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-11-7-27</u></p>

Signé à Montréal,

M. Joe Ortona, président

M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale